

Image not found or type unknown



Acte authentique et mon notaire

Par **freddup59**, le **22/10/2011 à 18:16**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais lors de la signature de l'acte authentique chez le notaire du vendeur avoir avec moi un notaire que j'aurais choisi.rnJe voudrais savoir si c'est possible et quels sont les honoraires ?rnrnFrédéric

Par **mimi493**, le **22/10/2011 à 18:20**

oui, c'est possible voire souhaitable et ce avant de signer le compromis de vente, évidemment

Par **freddup59**, le **22/10/2011 à 18:23**

la j'ai déjà signé un compromis mais il y a quelques erreurs de l'agence et du notaire du vendeur. Je souhaiterais un avis extérieur.

Par **mimi493**, le **22/10/2011 à 18:45**

Hélas, le compromis prévaut, c'est un avant-contrat, la vente est faiternMais allez consulter un notaire quand même, ça dépend du type d'erreurs